

Monsieur Bruno BONNELL

Secrétaire général pour
l'investissement
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 28 janvier 2022

Monsieur le Secrétaire général pour l'investissement,

Au nom des président(e)s de région, nous vous adressons toutes nos félicitations pour votre désignation à la tête du Secrétariat général pour l'investissement.

Comme vous le savez, les régions ont eu l'occasion d'exprimer leur satisfaction que le pilotage du plan « France 2030 » ait été confié au *Secrétariat général pour l'investissement* (SGPI). Le positionnement interministériel du SGPI, son expérience du pilotage des grands plans d'investissement (PIA), ainsi que du dialogue et de la contractualisation avec les régions (PIA « régionalisé »), constituent des atouts importants pour la réussite de votre action.

Dans vos nouvelles fonctions, vous aurez dans les prochaines semaines la responsabilité de coordonner le déploiement du **plan d'investissement « France 2030 »**, présenté par le Président de la République, le 12 octobre dernier, et d'en définir préalablement les modalités gouvernance et de mise en œuvre sur les territoires, en lien avec les collectivités.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons attirer votre attention sur les propositions constructives et concrètes formulées par Régions de France, à l'invitation du Premier ministre, M. Jean CASTEX, à l'occasion des consultations menées à la demande du chef du Gouvernement, par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, M. Bruno LE MAIRE. Vous voudrez bien trouver en annexe du présent courrier cette proposition détaillée et nous tenons à votre disposition pour en discuter.

Nous avons la conviction que la réussite du plan « France 2030 » passe par une coopération renforcée entre État et Régions, dans l'esprit de l'« Accord de partenariat » pour la Relance signé avec le Premier ministre en septembre 2020. Cette coopération nous n'en faisons pas une fin en soi, car nous y voyons d'abord la condition d'une territorialisation pleine et entière du nouveau plan d'investissement et d'une mobilisation efficace de tous les leviers à notre disposition.

C'est au service de cette territorialisation, fondée sur des convergences stratégiques identifiées région par région et sur des engagements réciproques, que nous vous proposons de travailler avec dans le cadre d'une démarche de contractualisation entre l'État et chaque Région (contrat de type « COM – Contrat d'objectifs et de moyens »).

Cette contractualisation État - Régions constituerait, nous en sommes convaincus, le meilleur moyen de coordonner nos priorités stratégiques respectives, nationales et locales, à l'échelle de nos régions, tout en démultipliant les efforts engagés par l'État et les Régions au service des 10 « grands défis » retenus par le Président de la République et qui nécessiteront la mobilisation de moyens, financiers et humains, exceptionnels. En effet, comme nombre d'acteurs l'ont relevé, les moyens financiers annoncés par l'État (30Md€), quoiqu'importants, ne suffiront pas à accomplir toutes les « révolutions » technologiques et transformations industrielles inscrites au cœur de ce plan ambitieux, si l'État ne s'engage pas dans une réelle démarche de contractualisation avec les collectivités territoriales cheffes de file du développement économique sur les territoires que nous représentons.

Cette démarche à laquelle nous vous proposons de travailler s'inscrit pleinement dans l'esprit des orientations promues par le Premier ministre pour la gouvernance de « France 2030 » (« plus d'ouverture », une « logique bottom-up »), et permettrait surtout de ne pas reproduire certaines erreurs du plan « France Relance », en privilégiant la contractualisation au recours systématique à des « appels à projets » descendants, indifférents aux spécificités et aux forces de nos territoires.

Cette démarche de contractualisation ne saurait cependant reposer sur la coïncidence fortuite entre nos priorités respectives. Elle implique que nous puissions travailler sans tarder avec les Préfets de région, en lien avec le SGPI, à l'identification volontariste de convergences stratégiques effectives entre État et Régions, à l'échelle de chaque territoire.

C'est pourquoi, certains de l'urgence à agir comme de votre détermination à œuvrer dans un esprit d'ouverture, d'audace et d'innovation au service de l'intérêt général et de la compétitivité de notre pays, Régions de France et l'ensemble des président(e)s de région sont, Monsieur le Secrétaire général, à votre disposition pour convenir d'un échange et engager rapidement le dialogue sur les moyens de faire réussir « France 2030 » sur les territoires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre très haute considération.



Carole DELGA
Présidente de Régions de France



Laurent WAUQUIEZ
Président de la commission « Économie »
de Régions de France

ANNEXE - Proposition de Régions de France pour la gouvernance et la mise en œuvre du plan d'investissement « France 2030 » dans le cadre d'une contractualisation Etat - Régions

[Transmise à la suite de l'entretien du 5/10 entre le Ministre Le Maire (MEFR) et Mme Carole Delga, a Présidente de Régions de France].

Dans le cadre de leur entretien, le Ministre et la Présidente sont convenus lors de leur échange de :

- La pertinence du **niveau régional** pour la déclinaison territoriale du plan ;
- La nécessité pour la réussite du plan d'investissement « France 2030 » de trouver des **relais sur les territoires** pour garantir son déploiement dans toutes ses dimensions (développement des technologies d'avenir ; investissement industriel ; formation - compétences)
- La pertinence d'inscrire cette déclinaison territoriale du plan dans une logique de **contractualisation Etat – Région (« Contrat d'objectifs et de moyens »)**, qui permettrait de démultiplier les moyens mobilisés par l'Etat et de décliner le plan sur les territoires, en tenant compte des spécificités de chaque région.

è Sur la gouvernance du plan « France 2030 : pilotage SGPI et contractualisation

ð Régions de France soutient l'option d'un **pilotage de « France 2030 » par le SGPI** (Secrétariat général pour l'investissement) dont le positionnement auprès du PM et la vocation interministérielle sont de nature à faciliter la transversalité des actions (industrie, formation – compétences...)

è Déclinaison régionale des stratégies sectorielles de « France 2030 »

ð Régions de France propose à l'Etat d'inscrire la mise en œuvre du le plan dans une logique de contractualisation **Etat – Région de type « COM » (Contrat d'objectifs et de moyens) conclue entre l'Etat, via le SGPI, et les Régions.**

ð Cette méthode permettrait de **territorialiser et démultiplier de manière ciblée** les efforts de l'Etat, en opérant des choix cohérents **selon les spécificités et les potentiels avérés des régions.**

ð Dans ce cadre, les Régions s'engageraient à mobiliser des **cofinancements, mais aussi tous les leviers à leur disposition pour soutenir les stratégies sectorielles retenues avec l'Etat pour leur territoire** : moyens humains (agences, services), dispositifs régionaux (formation, innovation), financements (CPER, fonds européens, PIA 4 régionalisé...).

ð Le pilotage du COM sera placé, en région, sous l'égide du **partenariat préfet de Région – président de Région**. Chaque COM identifiera les secteurs cibles retenus dans la région concernée, les objectifs convenus entre les partenaires et les moyens qu'ils s'engagent à mobiliser

ð Pour chaque secteur cible de « France 2030 » (ex : H2, quantique...) retenu comme prioritaire dans le COM Etat-Région, il sera mis en place une « **task-force sectorielle** » **Etat – Région**, associant des représentants de l'Etat, des filières et des conseils régionaux directement concernés par un secteur visé. Ces task-force auront notamment pour mission :

- ⇒ D'identifier les **segments chaînes de valeur** existant en région (cartographie)
- ⇒ D'assurer **la bonne articulation entre les investissements industriels et les besoins en formation – compétences** nécessaires à la croissance de ces secteurs (volet compétences du plan)

- ⇒ De définir et piloter des **stratégies intégrées et territorialisées**, permettant de mobiliser dans la région tous les leviers disponibles (foncier, logistique, recherche – innovation, transports, formation...) pour soutenir le développement du secteur ciblé.